



Lynda Cadet est âgée environ de 45 ans. Elle souffre de fractures au bras gauche et à la jambe gauche. S'appuyant sur une béquille Lynda a tristement témoigné à Haiti Press Network, avoir été tabassée à mort par son voisin répondant au nom de Rémy Claude pour des motifs qu'elle ignore complètement.

« Je n'ai rien avec la famille Claude. On est voisins. Les antécédents semblent surgir suite à un chat que j'ai eu et qui a été tué dans de mauvaises conditions. Monsieur Rémy Claude prétend que je l'accuse d'avoir malhonnêtement passé mon animal à l'infinif. J'avais simplement dit que je n'apprécie pas les garçons bagarreurs. Rien que pour ça, il m'a giflé lorsqu'il m'a croisée dans des escaliers », témoigne Mme Cadet.

« Ensuite, tout la famille Claude m'a assommé de coups. Impitoyablement, sa femme m'a frappé avec un objet métallique. Sa fille Emma qui venait l'aider à mieux accomplir son forfait, m'a également roué de coups de matraque », a-t-elle fait savoir.

Haïti-Justice : Lynda Cadet implore le secours de la justice haïtienne

Écrit par AL/HPN

Samedi, 15 Décembre 2012 12:44

De poursuivre : « Quant à monsieur Claude, le principal concerné, il m'a jeté du haut d'une maison. C'est en faisant des manœuvres maladroites au cours de ma chute libre pour éviter de n'être pas écrabouillée sur des pointes de fers forgés, que je me suis cassée les membres », nous raconte-elle, les yeux embués de larmes.

Prétendu proche du pouvoir en place, Rémy Claude laisse comprendre que les prisons n'ont pas été construites pour lui, pour répéter Lynda Cadet. À en croire la victime, ce dernier l'a même menacée, a-t-elle dit, de mettre fin à sa vie, prétextant qu'il a des accointances politiques avec l'ancienne ministre du Tourisme, Mme Maryse Pénette, dont le père fut lui-même un ancien maire de la commune de Pétion-Ville.



« Cela s'est passé au cours de la deuxième semaine du mois de novembre. Après avoir reçu des soins dans un centre sanitaire de Médecins sans frontière (MSF), je me rendais le 16 novembre au tribunal de paix de Pétion-Ville pour les suites légales. Un mandat d'arrêt a été décerné à mon bourreau qui, semble-t-il, était en cavale.

Le 18 du même mois, j'ai fait faire un autre mandat à travers duquel on a procédé à l'arrestation d'Alexandra et de Jimmy, deux des enfants de Rémy. Cela s'est passé vers 3 heures de l'après-midi au commissariat de Pétion-Ville. Vers 7 heures du soir, l'actuel ministre de la Justice, Me Jean Rénel Sanon, se rend lui-même en personne au commissariat et ordonne leur libération immédiate », a-t-elle expliqué.

Lynda Cadet un peu corpulente qui se plaint de n'avoir pas disposé de concours de nulle autorité du pays, dit avoir eu un dernier recours au Parquet du tribunal de première instance de Port-au-Prince. Néanmoins, laisse-t-elle entendre, son dossier numéroté 32233212, semble avoir été disparu dans les tiroirs du Parquet. Puisque le document juridique est introuvable, soutient-elle.

« Alors que, déplore Mme Cadet, M. Rémy Claude chante partout disposer d'un papier du ministre Sanon qui aurait fait annuler toutes les plaintes relatives à cette affaire ».

Cette justiciable lance un appel aux organes de presse, aux organisations de femmes, aux organismes de défense des droits humains pour venir à son secours, afin que justice lui soit rendue.

Texte et photo : Alix Laroche

allalematin@yahoo.fr